

Compte Rendu du Conseil Municipal du 13/12/2007

L'AN DEUX MILLE SEPT, le 13 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 décembre 2007, s'est réuni en Mairie à 20h30, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaients présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, ROS, KARMAN, Mme LATOUR Adjoint au Maire,

Mmes CARON, MOUALED, MM. MONZAUGE, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, AHMED, M. ROZENBERG, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. AUGY, DIB, RUER, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, MM. RICARD, ZOMER, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. RALITE Mme SAULNIER Mme BALU Mme BUISSON	M. MAREST M. SALVATOR Mme GRARE M. DEL MONTE	M. REGAZZI Mme BERTRAND Mme MATHIS	M. DIB M. AUGY M. MONINO

Absents : MM. HAFIDI, PETROVIC, Mme BACHELET, M. CAMPANA.

Le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » a quitté la séance à compter de la question N°277.

Secrétaire de séance : Lola NARRITSENS

QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 22 novembre 2007

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» ayant voté contre.

Approuve le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007.

QUESTION N° 266 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Versement d'une subvention aux victimes du cyclone du Bangladesh.

A l'unanimité.

Dans le cadre de la solidarité avec les victimes du cyclone du Bangladesh, alloue une subvention aux associations habituelles suivantes :

- Croix Rouge : 3 000 €
 - Secours Populaire : 3 000 €
 - Secours Catholique : 3 000 €
-

QUESTION N° 267 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation du programme des équipements publics des quartiers Christino Garcia Landy

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

Approuve le projet de réalisation du groupe scolaire intercommunal, dans le périmètre de la ZAC du Landy situé entre les rues Cristino Garcia, Murger, Landy et Francisco Asensi (anciennement passage du Gaz) à Saint-Denis dont le terrain d'assiette est fixé à 5 490 m² (Cn°61). L'opération sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Le montant de l'opération est évalué à 24 535 000 € T.T.C. dont 14 050 000 € T.T.C. pour Aubervilliers. Le montant de la subvention de l'ANRU est fixé à 5 377 975 € T.T.C. dont 3 137 152 € T.T.C. pour Aubervilliers.

Le remboursement de l'emprunt contracté par la SEM Plaine Commune Développement pour le portage du foncier sera effectué au plus tard le 31/12/2012.

Approuve la relocalisation du centre accueil mères/enfants au 6 rue Albinet.

Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'OPH d'Aubervilliers et le principe de la Vente en Etat Futur d'Achèvement par l'OPH d'Aubervilliers à la ville d'Aubervilliers a été retenu. Le montant de l'opération est évalué à 1 200 000 € T.T.C.

Le montant de la subvention de l'ANRU est fixée à 343 973 €.

Approuve le réimplantation de la Maison de jeunes Rosa Luxemburg au 38, rue Gaétan Lamy dans les locaux qui feront l'objet d'un échange entre l'OPH d'Aubervilliers et la ville d'Aubervilliers et qui seront intégrés au patrimoine de la ville. Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 622 000 € T.T.C et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville. Le montant de la subvention de l'ANRU est fixé 338 000 €.

Décide des modalités d'incorporation de ces équipements au patrimoine de la ville dès la réception définitive des travaux pour chacune des opérations susvisées et à hauteur de 57,26 % pour le groupe scolaire intercommunal dans le cadre d'une division en volume,

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

Dit que la présente délibération sera publiée conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION N° 268 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Extension de l'école G.Philipe (terrassement, gros œuvre, maçonnerie, carrelages, VRD). Approbation de marché et autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve le projet de marché relatif à l'extension de l'école G. Philipe concernant les travaux de terrassement, gros œuvre, maçonnerie, carrelages, VRD.

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure le 6 décembre 2007, à signer le marché subséquent avec la société EGDC pour un montant de 500 814,31 € TTC.

QUESTION N° 269 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Demande de subvention relative à l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame des Vertus pour l'année 2008 - inscription de la dépense initiale au budget communal.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire à signer la demande de subvention à l'Etat (direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France) pour les travaux d'entretien de l'orgue de l'église Notre-Dame des Vertus, année 2008.

Décide l'inscription de la dépense initiale desdits travaux (soit environ 2 500,00 € HT) au budget communal de l'exercice 2008.

QUESTION N° 270 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restauration de la statue de la Vierge et du reliquaire de l'église Notre Dame des Vertus. Annulation de la délibération n° 198. Demande de subvention.

A l'unanimité.

Rapporte la délibération N°198 du 25 octobre 2007.

Autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil général au taux le plus élevé possible pour les travaux de restauration de la statue de la Vierge et du reliquaire de l'église Notre Dame des Vertus et de signer la convention qui en fixerait les modalités d'exécution.

Décide l'inscription au budget communal de l'exercice en cours de 4 136.70 € TTC correspondant au montant de la dépense nécessaire à l'exécution desdits travaux confiés à Mme CHICOINEAU (restaurateur, conservateur de sculptures).

QUESTION N° 271 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal Léon Pejoux. Acquisition de mobilier et de matériel. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Rapporte la délibération N°120 du 28 juin 2007.

Approuve le projet de marché, à bons de commande, concernant l'acquisition de mobilier et de matériel pour le bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal Léon Pejoux, , passé sur appel d'offres, comportant les lots et les seuils suivants :

Lot n° 1 : Mobilier et matériel administratif

Seuil mini : 150 000 €

Seuil maxi : 400 000 €

Lot n° 2 : Sièges

Seuil mini : 30 000 €

Seuil maxi : 80 000 €

Autorise monsieur le maire conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie en fin de procédure à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 272 – QUESTION REPORTEE.

QUESTION N° 273 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Centre nautique :Avenant au METP (Marché en entreprise de travaux publics) pour la rénovation et l'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'air et des installations de traitements de l'eau

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°3, au marché de rénovation et l'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'air et des installations de traitements de l'eau avec la société ELYO.

QUESTION N° 274 - RAPPORTEUR Gérard DELMONTE**OBJET : Marché "Tout pour le bureau" fournitures de bureau, petit matériel, consommables bureautiques, papier et enveloppes pour les services municipaux (années 2008 - 2010)**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve le principe d'un appel d'offres ouvert européen pour la fourniture d'articles de bureau, de consommables bureautiques, de papier et d'enveloppes destinés aux services municipaux, et alloti comme suit :

- lot n°1 : fournitures de bureau et petit matériel,
- lot n°2 : consommables bureautiques (pour micro-ordinateurs, imprimantes, fax et assimilés),
- lot n°3 : papier pour machines à écrire, imprimantes, duplicateurs, copieurs et Offset,
- lot n°4 : papier reprographie et imprimerie
- lot n°5 : enveloppes vierges et imprimées
- lot n°6 : entreprises adaptées.

Le présent marché du type à bons de commande est prévu pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse, à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008. Sa durée ne pourra excéder trois ans, soit jusqu'au 31/12/2010.

Il comporte les seuils annuels H T suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil Minimum	Seuil Maximum
Lot n°1	55 000 Euros	130 000 Euros
Lot n°2	30 000 Euros	100 000 Euros
Lot n°3	30 000 Euros	80 000 Euros
Lot n°4	25 000 Euros	80 000 Euros
Lot n°5	15 000 Euros	80 000 Euros
Lot n°6	1 500 Euros	4 500 Euros

Autorise le Maire compte tenu des décisions de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessus avec les entreprises attributaires :

- lot 1 : société Nouvelle Sopamii
- lot 2 : société TG Informatique

- lot 3 : société Fiducial office solutions
 - lot 4 : société Antalis
 - lot 5 : société Imprimerie J. Fort
 - lot 6 : entreprises adaptées Les ateliers de Provence.
-

QUESTION N° 275 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : versement d'une subvention pour l'année 2007 à l'association A S E A (Association Solidarité Emploi d'Aubervilliers)

A l'unanimité.

Attribue une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) à ASEA (Association Solidarité Emploi d'Aubervilliers)

QUESTION N° 276 - RAPPORTEUR Lucien MAREST

OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la ville d'Aubervilliers et l'Association "les Laboratoires d'Aubervilliers"- 2007, 2008, 2009

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Les laboratoires d'Aubervilliers » – 2007, 2008, 2009.

QUESTION N° 277 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : Marché de travaux d'impression et façonnage des différents produits de la communication institutionnelle-année 2008. Approbation du projet de marché

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Elus Socialistes et Républicains" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance.

Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux prestations citées en objet, de type à bons de commande passé pour l'année 2008 et comportant les seuils suivants :

seuil minimum : 100 000 € TTC seuil maximum : 200 000 € TTC

QUESTION N° 278 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : Modalités d'établissement de la taxe communale d'électricité et de perception par le Sipperec au lieu et place de la Commune d'Aubervilliers.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance.

La taxe communale sur l'électricité, dont le taux fixé à 8 % est uniforme sur le territoire de chaque commune adhérente au SIPPAREC pour l'intégralité de son territoire, est perçue par le SIPPAREC au lieu et place de la Commune,

Le montant de la taxe communale sur l'électricité est reversé par le SIPPAREC à la commune, le SIPPAREC conservant 1 % du montant de cette taxe perçue au lieu et place de la Commune afin de compenser les frais de gestion et de contrôle,

La perception de la taxe communale sur l'électricité par le SIPPAREC intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la décision concordante du Syndicat et de la Commune autorisant le premier à percevoir la taxe communale sur l'électricité au lieu et place de la seconde est adoptée,

Le maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

QUESTION N° 279 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT

OBJET : Aide au financement de la vidéo surveillance des parkings de l'OPHLM d'Aubervilliers,

A la majorité des membres du conseil, madame GIULIANOTTI s'étant abstenue, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance, monsieur DEL MONTE n'ayant pas participé au vote,

Décide de verser pour l'exercice 2007 une subvention à l'OPH d'Aubervilliers d'un montant de 440 000 € au titre du soutien de la Ville au financement de la vidéo surveillance des parkings de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers au vu des titres de recette présentés.

QUESTION N° 280 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Convention annuelle avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre de l'action journée mondiale de lutte contre le SIDA, année 2007.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance.

Autorise le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention à hauteur de 3.900 euros pour la prorogation de l'action « *1^{er} décembre – Journée mondiale de lutte contre le Sida* » en 2007, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 281 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Convention pluriannuelle avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre de l'action de sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie, années 2007-2009.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance

Autorise le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention à hauteur de 12.000 euros pour la prorogation de l'action « *Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie* » en 2007, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 282 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Convention entre le département et la commune d'Aubervilliers concernant la mise à disposition des gymnases Manouchian et Robespierre.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le Maire à signer la convention avec le département de la Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 283 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : ZAC DU MARCREUX . Approbation des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité Locale concernant les années 2005-2006

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus. Le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance

Approuve les comptes rendus annuels à la collectivité locale pour les années 2005 et 2006 présentés par la SIDEC pour la ZAC du Macreux comprenant l'état de dépenses et recettes arrêtés au 31 décembre 2005 et 2006, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie

QUESTION N° 284 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : ZAC DU MARCREUX. Avenant n°9 au traité de la concession d'aménagement portant sur la participation financière et prorogeant la convention au 31/12/2011

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe «Union pour un Mouvement Populaire» ayant quitté la séance.

Approuve l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement de la ZAC du Marcreux qui fixe :

- la participation de la commune d'Aubervilliers à 3 816 596€ TTC,
- la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2011 à compter de la date à laquelle l'avenant est devenu exécutoire.

QUESTION N° 285 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Port/Chemin Vert: Approbation du CRACL 2006, de l'avenant n°3 à la CPA fixant la participation de la commune. Demande de reconnaissance de l'intérêt communautaire et transfert à la CAPC. Suppression du droit de préemption et transfert à la CAPC

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance.

Approuve le compte-rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) 2006 présenté par la SODEDAT pour l'opération « Port/Chemin Vert ».

Autorise le maire à signer l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement de l'opération « Port/Chemin Vert » arrêtant la participation prévisionnelle financière des collectivités concédantes à 16 000 000€.

Demande à la communauté d'agglomération « Plaine Commune » de déclarer d'intérêt communautaire cette opération.

Accepte le transfert de la convention de concession d'aménagement -si l'opération est déclarée d'intérêt communautaire- à la communauté d'agglomération « Plaine Commune ».

Décide en conséquence la suppression du droit de préemption renforcé sur le périmètre concerné par la convention de concession d'aménagement et le transfert du droit de préemption à la communauté d'agglomération « Plaine Commune » sur ledit périmètre.

QUESTION N° 286 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : ZAC Emile Dubois : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présenté par la SODEDAT 93 pour l'année 2006.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe «Union pour un Mouvement Populaire» ayant quitté la séance.

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à la ZAC Emile Dubois, présenté par la SODEDAT 93, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2006, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie.

QUESTION N° 287 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention ANRU du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers Vilette Quatre Chemins

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe «Union pour un Mouvement Populaire» ayant quitté la séance.

Approuve les termes de la convention partenariale de mise en œuvre pour la rénovation urbaine du quartier Vilette Quatre Chemins, en vue de sa signature avec l'ANRU,

Approuve le plan prévisionnel de financement indiqué dans la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ANRU du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers / quartier Vilette Quatre Chemins ainsi que toute autre pièce afférente.

QUESTION N° 288 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port : projet de cession de terrains communaux au profit de la SIDEC pour le projet VILLA MARIA (relocalisation de l'hôpital européen La Roseraie).

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Verts" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Décide de céder à la SIDEC les terrains communaux situés 22 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port à Aubervilliers, cadastrés D n° 132 et n° 8.

Fixe le prix de la cession à 284.900 €, libres de toute occupation.

Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 289 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Ilot Schaeffer : terrain cadastré J 117 à 119, 121 à 123, 127 et 128. Avenant n° 2 à la promesse de vente au profit de la Société Bouygues Immobilier.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers" et "Verts" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le maire à signer l'avenant n° 2 à la promesse de vente du 2 juin 2005.

Dit que la promesse de vente est consentie pour un délai global ne pouvant excéder le 30 septembre 2008.

Dit que le prix de vente est fixé à 1.001.485,54 € HT pour les parcelles restant à acquérir, cette somme prenant en compte la participation de la commune aux frais de désamiantage et le dépassement du plafond légal de densité (part communale).

QUESTION N° 290 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 1 à 19 Chemin des Prés Clos : acquisition d'un terrain cadastré AH n° 107 et 110 et AE n° 131 et 132.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et les "Verts" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Décide d'acquérir les parcelles AH n° 107 et 110 et AE n° 131 et 132 situées 1 à 19 Chemin des Prés Clos à Aubervilliers, appartenant à la SCI DES PRES CLOS.
L'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

QUESTION N° 291 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er février 2005 avec Monsieur KARAGULIAN Philippe, engagé en qualité de médecin spécialisé en phlébologie.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le Maire à proroger à compter du 1^{er} février 2008 pour une durée indéterminée dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} février 2005 avec Monsieur KARAGULIAN Philippe, Médecin spécialisé en phlébologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les deux heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.
Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 292 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er février 2005 avec Mademoiselle PAILLER Marie-Christine engagée en qualité de médecin spécialisé en dépistage et tumeur.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} février 2005 avec Mademoiselle PAILLER Marie-Christine, Médecin spécialisé en dépistage et tumeur, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} février 2008.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 293 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Recrutement des agents pour le recensement 2008 et fixation de leur indemnité.

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le Maire à recruter 14 agents recenseurs et 3 contrôleurs pour effectuer les opérations de recensement rénové de la population prévu du 17 janvier 2007 au 23 février 2008.

Approuve le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements	:	1,31 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	:	0,66 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	:	1,08 €
- Fiche de logement non enquêté	:	1,62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	:	43,29 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation tout agent confondu est fixé à 2 000 € brut.

Approuve le recours à deux interprètes chinois et bengali d'une rémunération sur la base horaire brute de 12 €.

Approuve l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 139 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leur obligation d'encadrement.

QUESTION N° 294 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI
OBJET : Tarifs du centre de loisirs maternel pour l'année 2008

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternel sont arrêtés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2008.

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2008 SOIR	Tarifs 2008 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18
C	150.01 à 200.00 €	0.56	1.66
D	200.01 à 270.00 €	0.74	1.96
E	270.01 à 360.00 €	0.85	2.30
F	360.01 à 460.00 €	1.00	2.66
G	460.01 à 610.00 €	1.10	3.04

H	610.01 à 760.00 €	1.27	3.50
I	760.01 à 920.00 €	1.30	3.70
J	920.01 et plus	1.45	4.10
G bis	Tarifs sans ressources	1.10	3.10
K	Extérieurs ou pas présenté	1.45	4.10

TARIFS FORFAITAIRES POUR L'ACCUEIL DU MATIN

ACCUEIL A LA SEMAINE	8.80 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	24.00 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	3.70 EUROS

QUESTION N° 295 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2008

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2008, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et pour les affectations telles que spécifiées aux chapitres suivants :

- le budget étant voté par chapitre, les autorisations maximales se déclinent ainsi :

- chapitre 20 : 508 000 euros
- chapitre 204 : 427 000 euros
- chapitre 21 : 1 000 000 euros
- chapitre 23 : 3 400 000 euros
- chapitre 4541 : 269 000 euros
- chapitre 4541 001 : 68 000 euros
- chapitre 4541 002 : 31 150 euros

- chapitre 4541 003 : 25 000 euros
 - chapitre 4541 004 : 25 000 euros
 - chapitre 4541 005 : 42 000 euros
-

QUESTION N° 296 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, dans l'attente du vote du budget primitif 2008

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Autorise le maire à verser dans l'attente du vote du budget primitif 2008, les acomptes suivants aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux ci-dessous, sur leur subvention au titre de l'exercice 2008 :

Association Accordéon Club d'Aubervilliers	306	6574	33	ACCORDEO	6 300
Association Aubervacances-Loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	324 900
Bourse du Travail	306	6574	90	BOURSE	21 500
Caisse des Ecoles	400	657361	423	CAISECOL	317 000
Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	41 300
C.C.A.S	500	657362	520	CCAS	351 300
Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	164 500
Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93	400	6574	40	CMACYCLE	26 745
C M Aubervilliers Escrime	400	6574	40	CMAESCRI	24 660
Football Club Municipal d'Aubervilliers	400	6574	40	CMAFOOT	70 890
Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	400	6574	40	CMAOMNI	131 880
Association sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	40	ASJA	12 750
Association "comité des oeuvres sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers"	602	6574	020	COS	114 400
Conservatoire National de Région	705	6554	311	CNR	327 000
Les Laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	42 000

Cinéma Le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	57 400
Association les Seniors d'Aubervilliers	500	6574	61	OFFRETRA	33 490
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	700 000
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	240 000

QUESTION N° 297 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 100 % à la société ANTIN RESIDENCE pour la construction d'EHPAD dans la ZAC Emile Dubois

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

La Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux emprunts PLUS d'un montant global de 5 250 000 € que la société ANTIN RESIDENCE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction d'un EHPAD de 79 lits

Les caractéristiques des prêt sont les suivantes :

- 1^{ER} emprunt PLUS de 4 500 000 € (garantie 100%)
 - durée 40 ans
 - taux d'intérêt actuariel annuel de 3,80 %
 - échéances annuelles
 - taux annuel de progressivité 0% ou 0,50 %
 - durée de préfinancement de 3 à 24 mois
- 2^{ème} emprunt PLUS de 750 000 € (garantie 100%)
 - durée 50 ans
 - taux d'intérêt actuariel annuel de 3,80 %
 - échéances annuelles
 - taux annuel de progressivité 0% ou 0,50 %
 - durée de préfinancement de 3 à 24 mois
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du Lvret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt soit 24 mois de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de 40 ans pour la construction et 50 ans pour la partie foncière à hauteur de la somme de 5 250 000 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

L'organisme prêteur tiendra informé la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société ANTIN RESIDENCE

QUESTION N° 298 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Vote d'une Autorisation de Programme/ Crédits de paiement (AP/CP): opération "groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia Landy"

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Approuve l'Autorisation de Programme « Groupe Scolaire Intercommunal Cristino Garcia » et la répartition des Crédits de Paiement sur la période 2008/2012 établie comme suit:

Autorisation de programme	14.050.000 €
----------------------------------	---------------------

	2008	2009	2010	2011	2012
Crédits de paiement	674 000	515 000	3 711 000	6 349 000	2 801 000

Le montant total des dépenses de l'AP sera équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

- FCTVA	:	757 900 €
- Emprunts	:	10 154 948 €
- Recettes de subventions	:	3.137.152 €

Les reports de Crédits de Paiement se feront automatiquement sur les Crédits de paiement de l'année N+1.

Ces dépenses seront imputées Nature 238 Fonction 213 Programme 001

QUESTION N° 299 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la modification du POS relatif à la création d'un emplacement réservé C81 "aire d'accueil des gens du voyage et espace dévolu à l'habitat adapté" au bénéfice de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Approuve la modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers relative à la création d'un emplacement réservé C81 au bénéfice de la Commune en vue de la réalisation d'une «aire d'accueil des gens du voyage et d'un espace dévolu à l'habitat adapté».

La présente délibération fera l'objet de mesure de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

VŒU - RAPPORTEUR Patricia LATOUR

OBJET : mise en place d'un fichier informatisé "base-élèves".

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus, Mme GIULIANOTTI ayant voté contre, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

Adopte le vœu concernant le refus de la mise en place d'un fichier informatisé "base-élèves" centralisé et partageable.

COMMUNICATION - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Communication au conseil municipal des observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France sur la gestion de la commune d'Aubervilliers dans le domaine de l'enseignement primaire de 2001 à 2005.

Prend acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France sur la gestion de la commune d'Aubervilliers dans le domaine de l'enseignement primaire de 2001 à 2005.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 36